



## **Déclaration liminaire CAPA du 14 Juin 2017 Accès à la hors classe des professeurs d'EPS.**

Monsieur le Recteur,

Cette CAPA avancement à la HCL des professeurs d'EPS intervient dans un contexte de publication des nouveaux textes sur les carrières des enseignants. Pour nous, les orientations de ce texte vont dans le bon sens en lissant l'évolution de carrière des enseignants à la classe normale. En effet, les écarts de carrière seront de deux ans maximums contre 10 ans jusqu'à présent (sans compter la revalorisation en nombre de points d'indice par échelon). Nous souscrivons à cette orientation car nous ne croyons pas à la nécessaire concurrence entre les collègues pour faire mieux leur travail au quotidien. Ils ont besoin de collectif, de solidarité et non de concurrence.

Nous regrettons cependant que l'accès automatique et pour tous à la HCL n'ait pas été inscrit dans le texte comme cela était prévu initialement. Nous continuerons donc à défendre la priorité à l'ancienneté pour l'accès à la HCL ainsi que pour l'accès à la classe exceptionnelle.

Pour nous l'un des aspects fondamentaux de cette réforme du déroulement de carrière réside aussi dans l'évolution de l'accompagnement de carrière des collègues. Il nous semble que l'organisation induite par le PPCR est de nature à faire évoluer positivement le rapport entre la profession et l'inspection pédagogique. Nous sommes favorables à ce que la fonction d'IPR valorise l'expertise pédagogique de nos inspecteurs au profit d'un rapport plus serein et constructif avec les collègues.

Nous en profitons pour insister sur la nécessité, dans ce contexte, d'entreprendre un gros chantier de rénovation et de développement du plan académique de formation.

Nous remarquons, une nouvelle fois, que les ratios des promotions à la HCL (45) permettent de promouvoir la plupart des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon. Nous rappelons que c'est la prise en compte des revendications de la FSU sur le mode de calcul des ratios qui nous permet d'atteindre ce taux de promus.

En revanche nous regrettons que pour cette campagne d'avancement, la demande du SNEP-FSU de Nice ait été rejetée de revaloriser le barème du 10<sup>ème</sup> échelon. En conséquence, des 9<sup>ème</sup> échelon sont promus alors même que nous sommes loin de promouvoir tous les 10<sup>ème</sup> échelon. Cette décision s'oppose à la logique qui présidait alors dans l'académie de Nice et qui préside encore dans les autres disciplines.

Concernant l'accès à la HCL, cette année, nous constatons deux anomalies inquiétantes. Un collègue n'est pas proposé alors même que son barème lui permettrait de l'être et qu'il n'a aucun avis défavorable. D'autre part, nous contestons vivement l'avis défavorable donné par le chef d'établissement d'un de nos collègues qui n'est pas proposé à la hors classe. Nous demandons avec force que ces collègues soient réintégrés au sein des promouvables à la HCL.

Nous profitons aussi de cette CAPA pour rappeler que les enseignants d'EPS restent toujours les seuls du second degré à 20 heures hebdomadaires, alors qu'ils subissent souvent une détérioration de leur santé liée à la pénibilité de leur métier. La gestion ministérielle précédente a jusqu'à ce jour toujours refusé tout aménagement des fins de carrière. Pire les réformes successives des retraites ont amplifié cette dégradation en allongeant la durée d'activité professionnelle. Paradoxalement une enquête de la DEP portant sur la santé de notre corps professoral, a démontré les multiples problèmes physiques auxquels notre corporation est confrontée au long de la carrière et des conséquences qui en découlent.

Le SNEP demande que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer les conditions d'exercice du métier avec le retour par exemple de la cessation progressive d'activité.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU NICE